



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 29 juin 2023 (18h35)
Salle des fêtes de SAVAS**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 56	
Membres suppléants	: 23	
Présents	: 28 + 2	
Votants	: 48	
Convocation et affichage	: 21/06/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur	Christian FOREL

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nadège COUZON, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON, Pierre GUIRRONNET.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Denis HONORE), Nicole ARCHIER (pouvoir à Ronan PHILIPPE), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Danielle MAGAND), Damien BAYLE (pouvoir à Yves FRAYSSE), Hugo BIOLLEY (pouvoir à Thierry LERMET), Nathalie CLÉMENT (pouvoir à Christophe DELORD), Claudie COSTE (pouvoir à Laurent MARCE), Christelle ETIENNE (pouvoir à Maxime DURAND), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Bruno FANGET (pouvoir à Laurence DUMAS), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Juanita GARDIER (pouvoir à Catherine MICHALON), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Christian MASSOLA), Antoine MARTINEZ (pouvoir à François CHAUVIN), Martine OLLIVIER (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Nadège COUZON), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Virginie BONNET-FERRAND, Brigitte BOURRET, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Vincent DUGUA, Richard MOLINA, Pascal PAILHA, Yves RULLIÈRE, René SABATIER.

**CC-2023-191 - FINANCES - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS - EXERCICE
2022 - TRANSFERT DES RESULTATS AU BUDGET DE LA REGIE DES
TRANSPORTS**

Rapporteur : Monsieur Laurent TORGUE

Le compte administratif 2022 du budget annexe des transports fait ressortir :

- un excédent d'exploitation de 500 626,55 €
- un déficit de la section d'investissement de 356 217,14 €
- restes à réaliser sur dépenses d'investissement : 0,00 €
- restes à réaliser sur recettes d'investissement : 0,00 €

Concernant la reprise des résultats 2022 sur l'exercice 2023 :

- le budget annexe des transports (identifiant budget : 40026) est clos et dissout au 31/12/2022 (délibération CC-2022-324 en date du 15 septembre 2022 relative à l'adaptation de la structure budgétaire et comptable suite à l'évolution du mode de gestion de la compétence transports)
- les flux budgétaires et comptables relatifs à l'exercice de la compétence transport sont désormais retracés dans le budgets annexe de la Régie des transports.

Il convient d'une part de reprendre au budget 2023 de la Régie des transports (identifiant budget : 40016) les résultats d'exploitation et d'investissement 2022 du budget annexe des transports, et d'autre part de traiter l'affectation du résultat d'exploitation dans le cadre de la délibération prise pour la Régie des transports.

VU l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

VU le compte administratif 2022 – budget annexe des transports,

VU l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie des transports en date du 19 juin 23,

VU la délibération CC-2022-324 du 15 septembre 2022 par laquelle le Conseil Communautaire a notamment prononcé la clôture au 31/12/2022 du budgets annexe des transports,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE **Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

DECIDE de reprendre au budget 2023 de la Régie des transports (identifiant budget : 40016) les résultats de l'exercice 2022 du budget annexe des transports (identifiant budget : 40026).

PRECISE que l'affectation de l'excédent d'exploitation sera traitée dans le cadre de la délibération prise pour la Régie des transports.

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 05/07/23
Publié le : 06/07/23
Transmis en sous-préfecture le : 05/07/23
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230629-42018-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET